



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale aux Droits de Femmes  
À l'égalité entre les femmes et les hommes  
et à la lutte contre les discriminations**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, mardi 2 juin 2020

### **Karina Antonia GAMA DE SOUZA**

Âgée de 22 ans et enceinte de 3 mois

Sa joie de vivre, ses rêves, ses espoirs se sont tragiquement arrêtés le 12 mai 2020.

Nous assurons sa famille de nos sentiments les plus affectueux qui les accompagnent en ce moment de deuil.

Marc DEL GRANDE, Préfet de la Région Guyane et Isabelle HIDAIR-KRIVSKY, Directrice Régionale aux droits des Femmes, rappellent que le Grenelle des violences faites aux femmes a mobilisé les ministères, les acteurs de terrain, les associations, les femmes et les familles de victimes pour impulser une stratégie chargée d'enrayer ce fléau.

**Ne soyez pas spectateur :**

**Protéger, dénoncez... Parlez !**

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

En cas d'urgence  17

#### **Une victime de violence conjugale peut :**

- déposer une main courante contre l'auteur des violences ;
- porter plainte au commissariat dans un délai de six ans ;
- demander un hébergement d'urgence ;
- quitter le logement commun sans être redevable du loyer.



#### **Signaler en ligne**

Pour signaler une violence  
anonymement et  
gratuitement 24/7.

**N'attendez pas !**

### L'ordonnance de protection :

Destinée à protéger des femmes victimes de violences, **qu'elles aient ou non déposé plainte, et que l'agresseur ait été condamné ou non pénalement.**

### Le téléphone grave danger :

Prévu par l'article 41-3-1 du code pénal, **le dispositif** permet à une victime de contacter un service de téléassistance 7 j/7 et 24 h/24.

Une plate-forme reçoit les appels et peut **demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre** si besoin.

Ce dispositif permet également la géolocalisation de la victime.

**Article 132-80 du code pénal modifié par l'article 13 de la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.**

**#NeRienLaisserPasser**

## Contact presse

## Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr  
www.guyane.gouv.fr